

Pour choisir des placements responsables et durables



Le Label ISR

Dossier d'information

Novembre 2016

Soutenu par :





Label
ISR

Pour choisir des placements responsables et durables

Sommaire

Communiqué de presse	4
- Fiche n°1 - Composition des comités du label ISR.....	6
- Fiche n°2 - Comment est attribué le label ISR ?	8
- Fiche n°3 - Labellisation : un premier bilan très positif.....	9
- Fiche n°4 - Le label ISR en infographies.....	10
- Fiche n°5 - 10 questions - réponses pour comprendre le label ISR.....	12
- Fiche n°6 - Quelle gouvernance pour le label ISR ?	17
- Fiche n°7 - Liste des fonds labellisés au 18 novembre 2016	18



Pour choisir des placements responsables et durables

Communiqué de presse

18 novembre 2016

Le label ISR, accélérateur du développement de l'investissement socialement responsable pour les particuliers

Avec le label ISR lancé par Michel Sapin, ministre de l'Economie et des Finances en septembre 2015, les Français disposent d'un outil pour faire le choix de placer leur argent de façon responsable et durable

Le nouveau label ISR constitue une innovation pour la promotion de l'Investissement Socialement Responsable en France et en Europe. Soutenu par le ministère de l'Economie et des Finances et résultat d'un long dialogue avec les parties prenantes, il est désormais la référence pour proposer les produits ISR aux épargnants individuels.

Il leur permet d'identifier facilement des investissements favorisant le développement durable tout en visant le même rendement financier que des produits classiques.

Les dernières études montrent que les particuliers cherchent à donner plus de sens à leurs placements. Mais, si l'ISR croît plus rapidement que le marché européen de la gestion d'actifs dans son ensemble¹, c'est surtout grâce aux investisseurs institutionnels (caisses de retraite, fonds souverains...).

Les particuliers passent encore peu à l'acte et la part des produits responsables dans leur épargne (assurance-vie, comptes titres, PEA...) est encore très faible (moins de 2 %). Seule l'épargne salariale se distingue pour le moment avec un tiers de ses encours ISR.

L'ambition de ce label d'Etat est de garantir la qualité de la démarche ISR des fonds labellisés et de les rendre plus accessibles auprès des épargnants.

Principale innovation du label : des impacts sociaux et environnementaux mesurables et mesurés

Créé par décret, ce label distingue les fonds qui investissent dans des entreprises aux pratiques responsables en matière environnementale, sociale et de bonne gouvernance.

Les sociétés de gestion des fonds labellisés doivent non seulement avoir mis en place une méthodologie et des moyens suffisants d'analyse mais aussi prendre effectivement en compte les résultats de ces analyses dans la construction du portefeuille.

C'est surtout sur la mesure d'impact que le label innove. Obtenir le label ISR, c'est définir des objectifs en matière d'environnement, de politique sociale et de gouvernance des entreprises financées. Les fonds devront illustrer l'atteinte de ces objectifs notamment par le calcul d'indicateurs mesurables.

¹ Etude sur le marché européen de l'ISR 2016, Eurosif

Déjà plus de 10 milliards d'euros d'encours labellisés

En quelques semaines, le montant des encours des fonds labellisés dépasse déjà les 10 milliards d'euros. Au total, ce sont 9 sociétés de gestion et 58 fonds qui ont obtenu le label ISR. Ils sont distribués par une dizaine de réseaux bancaires et d'assurance en France et en Europe et de nombreux conseillers financiers.

Sur le site dédié au label (www.lelabelisr.fr), figure la liste de l'ensemble de ces fonds. Les épargnants ont également accès à des outils pédagogiques qui expliquent l'intérêt d'épargner responsable.

Alors que les études académiques² confirment que le rendement financier de l'ISR est comparable à celui de n'importe quel autre fonds, le label permet de placer son argent de façon responsable sans renoncer à un retour sur investissement.

Une organisation qui garantit l'indépendance du label

Le label ISR est la propriété des pouvoirs publics. Il est attribué pour 3 ans au terme d'un processus d'attribution strict réalisé par des organismes tiers spécialement accrédités (il s'agit pour l'instant d'EY France et d'AFNOR certification). L'audit de labellisation des fonds est réalisé en toute indépendance selon le référentiel défini par arrêté ministériel. Surtout, la labellisation n'est jamais définitivement acquise : les fonds sont régulièrement contrôlés et, en cas de manquements persistants, ils perdent leur label. Le label offre donc la garantie d'un placement dont les qualités de gestion ISR ont été confirmées par des professionnels externes aux établissements qui les commercialisent.

Le comité du label, organe collégial indépendant, est chargé de proposer aux pouvoirs publics les évolutions du référentiel du label. Ce comité, présidé par Nicole Notat, est constitué de représentants, *intuitu personae*, de toutes les parties prenantes de l'ISR : spécialistes de l'épargne salariale et de la finance d'entreprise, professionnels de la gestion d'actifs, experts de l'investissement institutionnel et de la promotion de produits d'épargne, représentants d'associations de consommateurs, etc. Pour mener à bien ses travaux, il s'appuie sur un comité scientifique composé d'universitaires spécialistes du sujet.

**Pour retrouver toutes les informations sur le label ISR,
rendez-vous sur www.lelabelisr.fr**

Contacts presse :

Alexandra Imbert – Association Française de la Gestion financière (AFG) – 01 44 94 96 59
Grégoire Cousté – Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) – 01 40 36 61 58

² ESG and financial performance : aggregated evidence from more than 2000 empirical studies, Gunnar Friede, Timo Bush & Alexander Brassen, 2015.

- Fiche n°1 -

Composition des comités du label ISR

Les membres des comités sont nommés intuitu personae.

Comité du label ISR

- **Nicole Notat** : Présidente du comité du label ISR, Présidente de Vigeo Eiris

Trois personnalités désignées en raison de leurs compétences en matière d'épargne salariale ou de finance d'entreprise :

- **Jean-Philippe Liard** : Délégué fédéral à l'épargne salariale, épargne retraite, ISR au sein de la CFDT de la chimie et de l'énergie
- **Éric Molinié** : Co-rédacteur du rapport interministériel sur le renforcement de la RSE, Président de la Commission éthique et déontologie du groupe EDF
- **Geoffroy de Vienne** : Membre du Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale (CIES)

Trois personnalités désignées en raison de leurs compétences en matière de gestion d'actifs pour compte de tiers :

- **Aurélie Baudhuin** : Responsable de la Recherche ISR, Meeschaert Asset Management
- **Thierry Bogaty** : Directeur d'Amundi Expertise ISR
- **Hervé Guez** : Directeur Recherche investissement responsable et Gestion sociale et solidaire, Mirova

Trois personnalités désignées en raison de leur expérience académique, associative ou professionnelle en matière de placements financiers, ou de défense des consommateurs et épargnants :

- **Patricia Crifo** : Professeur à l'École Polytechnique et à l'Université Paris X Nanterre
- **Guillaume Prache** : Directeur général de l'association européenne Better Finance
- **Stéphanie Truquin** : Économiste à l'Institut National de la Consommation (INC)

Trois personnalités désignées en raison de leurs compétences en matière d'investissement institutionnel ou de distribution de produits d'épargne :

- **Dorothee de Kermadec-Courson** : Présidente de la Commission du développement durable de la Fédération Française de l'Assurance (FFA) et Directrice Développement Durable de CNP Assurances
- **Anne de Lanversin** : Directeur commercial et Solutions financières d'AXA Epargne Retraite Entreprise
- **Raphaèle Leroy** : Responsable RSE et Entrepreneuriat social du groupe BNP Paribas

Comité scientifique du label ISR

- **Diane-Laure Arjaliès** : Professeur adjoint à l'Ivey Business School (Canada)
- **Pierre Chollet** : Professeur à l'Université de Montpellier
- **Nicolas Mottis** : Professeur à l'École Polytechnique

- Fiche n°2 -

Comment est attribué le label ISR ?

Ni le comité du label ni les pouvoirs publics n'ont le pouvoir de délivrer le label ISR : c'est le rôle du labellisateur. Il s'agit d'un organisme tiers indépendant accrédité par le COFRAC, organisme parapublic qui s'assure que l'aspirant labellisateur dispose des qualités nécessaires pour mener à bien sa mission de labellisation.

Le processus d'attribution du label répond à des exigences strictes définies par décret et arrêté ministériels³. Le fonds désireux d'obtenir le label ISR doit en formuler la demande auprès du labellisateur de son choix. Ce dernier instruit alors, sur la base du cahier des charges du label, le dossier de candidature. Au terme d'un audit strict, le labellisateur attribue, ou non, le label, en toute indépendance. Le cas échéant, le fonds se voit attribuer le label pour une durée de trois ans. Pendant cette période, des contrôles intermédiaires sont programmés afin de vérifier que le fonds respecte les exigences du label.

Par ailleurs, les labellisateurs réalisent un bilan annuel des labellisations et suggèrent les éventuelles évolutions techniques à apporter.

Aujourd'hui, deux labellisateurs sont pré-accrédités par le COFRAC : EY France et l'AFNOR certification.

³ Décret n° 2016-10 du 8 janvier 2016 relatif au label « investissement socialement responsable », arrêté du 8 janvier 2016 définissant le référentiel et le plan de contrôle et de surveillance du label « investissement socialement responsable »

- Fiche n°3 -

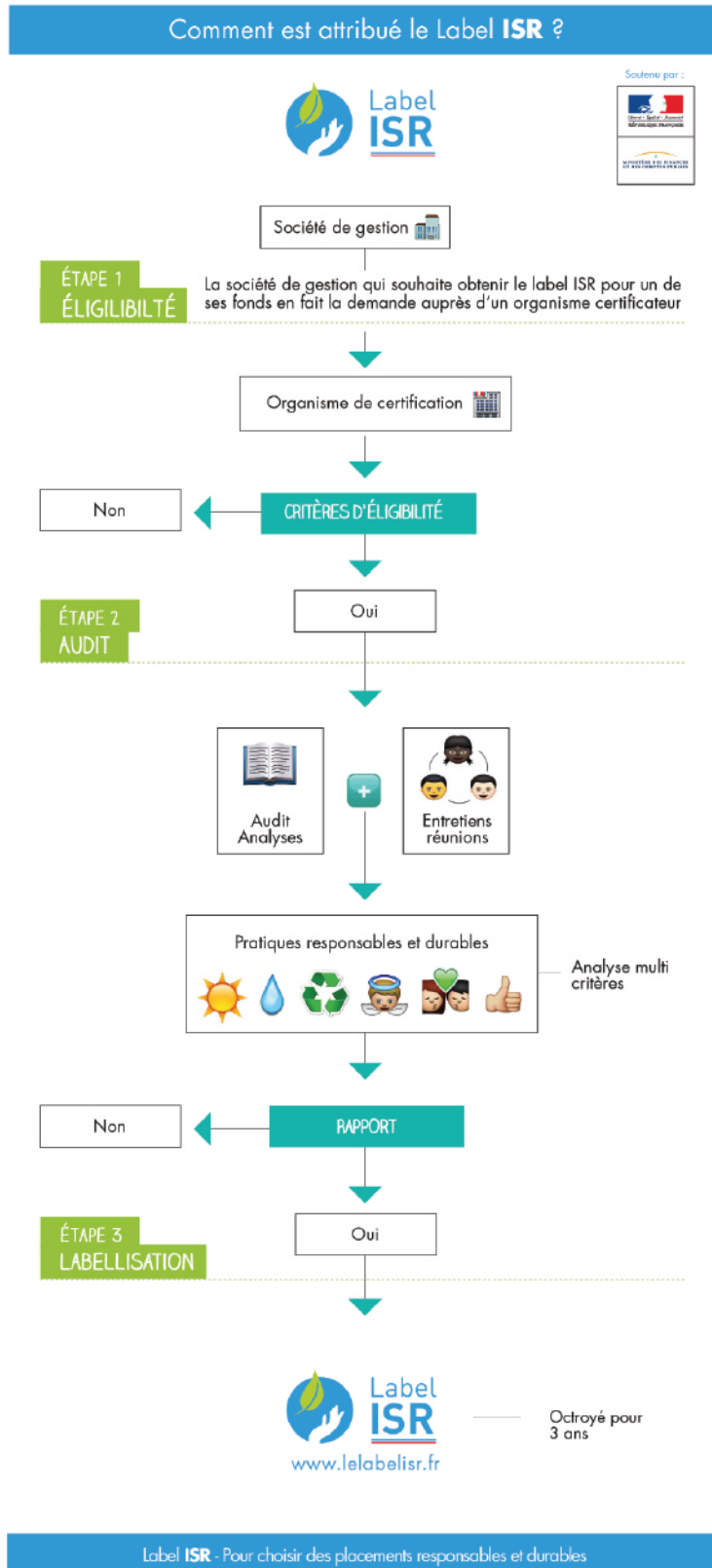
Labellisation : un premier bilan très positif

Au 18 novembre 2016, ce ne sont pas moins de **58 fonds** gérés par **9 sociétés de gestion** différentes qui ont obtenu le label ISR : Amundi Asset Management, AXA Investment Managers, BNP Paribas Investment Partners, Federal Finance Gestion, La Financière de l'Echiquier, La Financière Responsable, Meeschaert Asset Management, Mirova et Sycomore Asset Management.

Au total, le montant global des encours des fonds labellisés s'élève à plus de **10 milliards d'euros**. Ce montant est d'ailleurs appelé à croître puisque plusieurs fonds suivent actuellement le processus de labellisation.

Ce succès confirme l'importance d'un label comme gage de qualité pour la distribution de produits d'épargne ISR au grand public. À l'heure où le public cherche à donner plus de sens à son épargne, le label ISR apparaît comme un bon outil pour réaliser des placements responsables tout en visant le rendement financier.

- Fiche n°4 -

Le label ISR en infographies


Qu'est-ce que le Label **ISR** ?



Soutenu par :



SOYEZ SOCIALEMENT RESPONSABLE,
INVESTISSEZ

AVEC DES PRODUITS
FINANCIERS



Épargne
salariale



Assurance vie



PEA



SICAV
FCP



DANS LES ENTREPRISES
LES PLUS RESPONSABLES



Environnement



Social



Gouvernance



Efficiency
énergétique



Énergie
renouvelable



Emploi,
dialogue
social



Conditions
de travail



Rémuné-
ration
équitable



Diversité



RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS
DE VOTRE CONSEILLER FINANCIER



- Fiche n°5 -

10 questions-réponses pour comprendre le label ISR

- **Je voudrais mettre de l'argent de côté et j'aimerais que mon argent soit utile à la société... un conseil ?**

Si vous souhaitez épargner en combinant considérations sociales et environnementales et rendement financier, l'ISR est fait pour vous.

L'investissement socialement responsable (ISR) est un placement qui concilie performance économique et impact social et environnemental. Un fonds ISR finance des entreprises qui contribuent au développement durable en adoptant des pratiques responsables en matière environnementale, sociale et de gouvernance. L'ISR est donc une démarche de progrès qui incite les entreprises à s'améliorer pour favoriser le développement durable.

De plus, comme pour tout fonds de placement, investir en ISR offre un rendement financier. En optant pour des fonds labellisés ISR, vous donnez plus de sens à votre épargne en encourageant une économie plus responsable, tout en visant la performance financière.

- **Comment investir dans des produits labellisés ISR?**

Les options pour investir en ISR sont nombreuses.

Vous pouvez souscrire un fonds labellisé ISR au travers :

- d'un compte titres ordinaire,
- d'une épargne salariale ou de retraite collective (PEE ou PERCO),
- d'un plan d'épargne en actions (PEA),
- d'une assurance-vie en Unités de Comptes,
- ou de certains produits d'épargne retraite individuelle (Madelin, plan d'épargne retraite populaire...).

- **« Socialement Responsable », ça veut dire quoi ?**

L'ISR est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises qui contribuent au développement durable dans tous les secteurs d'activité.

Etre une entreprise socialement responsable, c'est mettre l'accent sur trois critères appelés « critères ESG » : environnemental, social et de gouvernance :

- Le critère environnemental renvoie à son impact sur les milieux naturels (émissions de gaz à effet de serre, économie d'énergie, gestion des déchets, recours aux énergies renouvelables...).
- Le critère social vise les relations de l'entreprise avec ses salariés, ses fournisseurs et ses clients (respect du droit du travail et des Droits de l'Homme, la politique de santé, le bien-être au travail...).
- Le critère de gouvernance concerne la manière dont est gérée l'entreprise (transparence financière notamment sur la rémunération des dirigeants, lutte contre la corruption...).

Aujourd'hui, le label ISR ne concerne que les fonds qui choisissent des entreprises respectant ces critères. A terme, les fonds pourront aussi placer dans les Etats ou les collectivités.

- **L'ISR rapporte-t-il autant que les autres placements ?**

Oui. Sur le plan du rendement, l'ISR a une performance qui se compare à celle des autres produits financiers. Des études académiques démontrent depuis plusieurs années une performance comparable à celles des autres produits financiers.

L'investissement socialement responsable peut contribuer plus que d'autres à assurer un rendement de long terme. En choisissant les entreprises les plus respectueuses des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, les fonds labellisés ISR ciblent des sociétés performantes. En plus de renforcer leur image, elles anticipent et préviennent d'éventuels risques susceptibles de compromettre à terme leur santé financière. En adoptant cette approche innovante, les entreprises dans lesquelles investissent les fonds labellisés ISR font le pari d'une meilleure rentabilité à long terme. Investir en ISR c'est donc conjuguer sens et performances.

- **En quoi le label ISR est-il innovant ?**

Le label ISR, créé et soutenu par les pouvoirs publics, constitue un outil inédit pour identifier les placements favorisant le développement durable. La labellisation ISR vous permet de repérer les fonds qui soutiennent les entreprises qui adoptent les meilleures pratiques et contribuent à une économie durable.

Surtout, les fonds labellisés ISR doivent rendre compte de l'impact de la gestion environnementale, sociale et de gouvernance sur l'activité des entreprises dans lesquelles ils investissent. Pour cela, les fonds labellisés sont tenus d'expliquer leurs objectifs et de mettre en place des outils de mesures de leur impact. Cette démarche innovante permet de mesurer concrètement les résultats obtenus en investissant dans des entreprises responsables dans une démarche de progrès continu.

Enfin, les fonds labellisés ISR sont tenus de mettre en place des outils de communication exhaustifs et réguliers à l'attention des investisseurs. Outils qui décrivent leur stratégie, leurs objectifs et les résultats obtenus en matière d'ISR.

Le label ISR concourt donc à une transparence renforcée des fonds dans lesquels vous investissez et vous permet de connaître l'impact de la gestion environnementale, sociale et de gouvernance des entreprises que vous financez.

- **Où va mon argent concrètement ? À quoi sert-il ?**

Lorsque vous choisissez un fonds labellisé ISR, celui-ci investit dans différents types de produits : actions, obligations d'entreprises ... Le mécanisme est donc le même que pour tout autre fonds. La vraie différence réside dans la manière dont le fonds labellisé ISR choisit les titres qui le composent et mesure les impacts de ces choix au travers d'indicateurs publiés par le fonds.

En prenant en compte les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (critères ESG), le fonds ISR cible et encourage les entreprises qui s'inscrivent dans une perspective de progrès et de développement durable.

- **Comment sont choisis les titres gérés par les fonds labellisés ISR ?**

Pour constituer son portefeuille d'actifs, chaque fonds ISR cumule deux méthodes d'analyse :

L'analyse extra-financière

Il s'agit de repérer et de valoriser les bonnes pratiques au regard des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (les critères « ESG »). Pour cela, les analystes se fondent sur les données des entreprises (rapport de développement durable, visites de sites...), des organisations internationales (ONU, Banque mondiale...) et des agences de notation extra-financières.

L'analyse financière

Il s'agit d'identifier les entreprises aux performances financières les plus attractives. Pour cela, les fonds s'appuient notamment sur leurs équipes d'analystes financiers et sur des analystes externes. Ils étudient à la fois la solidité financière des entreprises et le climat économique en général.

Grâce à ce processus, les fonds labellisés ISR sont des produits responsables tout en prenant en compte le rendement financier.

- **Comment le label ISR incite-t-il les entreprises à prendre de bonnes décisions ?**

En plus de sélectionner les entreprises au comportement responsable, l'ISR permet aussi de les inciter à continuer à prendre de bonnes décisions.

En qualité d'actionnaire, le fonds labellisé ISR peut prendre une part active dans la définition des politiques de développement durable des entreprises qu'il finance. Il vote lors des assemblées générales. Des fonds ISR ont par exemple encouragé les votes sur les questions de gouvernance, notamment en matière de rémunération des dirigeants.

De plus, le fonds peut initier un dialogue avec les entreprises dont il détient des actions pour faire évoluer certaines de leurs orientations stratégiques. Ses arguments ont d'autant plus de poids qu'il peut à tout moment choisir de se désinvestir.

- **Les fonds labellisés aident-ils à prévenir le changement climatique ? la pauvreté dans le monde ? les conflits armés ?**

Même s'il est encore compliqué de le mesurer concrètement, les fonds labellisés ISR ont une influence positive sur le développement durable. Ils doivent mettre en évidence cet impact positif sur les entreprises qu'ils financent en publiant des indicateurs d'impact sur l'environnement, sur le social, sur la gouvernance et les droits de l'homme. Demandez quels sont les indicateurs choisis par le fonds labellisé pour voir s'ils correspondent à votre objectif.

Plus concentrés sur certains secteurs, les fonds ISR thématiques exercent une influence directe sur le secteur dans lequel ils investissent. Ils ciblent les entreprises intervenant dans un secteur d'activité déterminé et respectant par ailleurs les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Un fonds labellisé spécialisé dans l'environnement aura un impact direct sur la gestion de l'eau, des énergies renouvelables ou la lutte contre le réchauffement climatique par exemple. Là encore demandez quels sont les indicateurs retenus par le fonds.

- **L'ISR est-il plus risqué que les autres placements ?**

Non. L'ISR comporte les mêmes risques que n'importe quel placement composé de produits financiers comparables (actions, obligations, titres monétaires). Le rendement d'un placement ISR, comme celui de tout placement, est soumis à l'évolution des marchés financiers.

Cependant, l'investissement dans un fonds labellisé ISR offre une anticipation accrue des risques encourus par les entreprises dans lesquelles est placé votre argent. En effet, en appliquant les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, ces entreprises anticipent et préviennent d'éventuels risques susceptibles de compromettre leur santé financière. A long terme, ces sociétés encourent donc des risques moindres que ceux auxquels s'exposent les autres entreprises.

Dans tous les cas, il vous appartient de définir l'équilibre entre risque et rendement selon vos intérêts et votre projet. L'aide de votre conseiller financier pourra vous être précieuse.

**Pour retrouver toutes les questions-réponses sur le label ISR
Rendez-vous sur www.llelabelisr.fr**

- Fiche n°6 -

Quelle gouvernance pour le label ISR ?

Créé par le ministère de l'Economie et des Finances, le label ISR (marque, règlement d'usage, référentiel) est la propriété des pouvoirs publics.

Il appartient au comité du label de définir les grandes orientations en matière d'animation de l'ensemble du dispositif et de proposer des évolutions du cahier des charges du label. Plus généralement, il veille au bon fonctionnement du processus de labellisation et à son évolution.

Présidé par Nicole Notat, ce comité est un organe collégial indépendant composé de représentants de toutes les parties prenantes. En effet, ses treize membres sont des experts de l'épargne salariale et de la finance d'entreprise, des professionnels de la gestion d'actifs ou de l'investissement institutionnel, des spécialistes de la promotion de produits d'épargne, des représentants d'associations de consommateurs, etc. Le ministère de l'Economie et des Finances ne participe au comité du label qu'en qualité d'observateur.

Pour mener à bien ses missions, le comité du label s'appuie sur un comité scientifique composé d'universitaires spécialistes de l'investissement socialement responsable.

Enfin, un comité de promotion du label a été désigné par le ministère de l'Economie et des Finances. Il est constitué de représentants de l'Association Française de la Gestion financière (AFG), du Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) et de la Direction générale du Trésor.

- Fiche n°7 -

Les outils de promotion du label ISR

Une boîte à outils complète a été créée pour permettre à l'ensemble des acteurs de promouvoir le label ISR auprès du grand public.

Le site www.lelabelisr.fr constitue un outil pédagogique visant à donner aux investisseurs particuliers les principales clefs pour comprendre les spécificités et les atouts du label ISR et de l'investissement socialement responsable. Ce site contient l'ensemble des informations, présentées sous diverses formes (contenu éditorial, infographies, vidéos, etc.), nécessaires à la bonne compréhension du label. La rubrique « fonds labellisés », dont le contenu a vocation à être constamment complété, liste l'ensemble des sociétés de gestion distinguées par le label. De plus, le site comprend une rubrique dédiée aux experts et aux distributeurs, contenant notamment des études récentes sur l'ISR.

Le compte twitter du label [@lelabelisr](https://twitter.com/lelabelisr) est le relais des actualités des fonds labellisés, des sociétés de gestion, des banques et des distributeurs des produits ou de leur porte-parole. Plus généralement, le compte fera la promotion du label, de sa méthodologie d'attribution, de ses instances de gouvernance ou encore des évolutions de son référentiel.

En plus de ces deux éléments, les sociétés de gestion labellisées et leurs distributeurs disposent d'une large gamme d'outils :

- le logo du label à utiliser sur les documents réglementaires et commerciaux (brochure, reporting, site internet, newsletter, réseaux sociaux, documentation commerciale, etc.),
- une signature : « Pour choisir des placements responsables et durables » à apposer sur les documents commerciaux et promotionnels, sur les sites internet, etc.,
- des contenus (questions-réponses et vidéos pédagogiques) à l'adresse des consommateurs et librement réutilisables sur leurs sites internet, brochures, newsletter, sur les réseaux sociaux, etc.,
- des outils promotionnels composés d'infographies pédagogiques, de bannières animées et de vidéos virales à relayer sur les réseaux sociaux et les sites internet.

Tous ces éléments, libres de droits, ont vocation à valoriser et participer à la commercialisation des fonds labellisés. En utilisant ces outils, les acteurs du label ISR créent un cercle vertueux de communication et maximisent la notoriété du label.

- Fiche n°8 -

Liste des fonds labellisés au 18 novembre 2016

Nom de la société de gestion	Nom du fonds ayant obtenu le label
AMUNDI ASSET MANAGEMENT (4 fonds labellisés)	Amundi Actions Europe ISR Amundi Actions Euro ISR Amundi Crédit Euro ISR Amundi Actions USA ISR
AXA INVESTMENT MANAGERS (13 fonds labellisés)	Label Europe Actions Framlington Eurozone RI AXA Euro Valeurs Responsables AWF Framlington Human Capital AXA Génération Europe Actions AXA Génération Tempere Solidaire AXA Génération Equilibre AXA Génération Vitalité AXA Génération Solidaire Label Euro Obligations Trésor Court Terme Capital Monétaire AXA Génération Euro Obligations
BNP PARIBAS INVESTMENT PARTNERS (7 fonds labellisés)	BNP Paribas Actions Europe Responsable BNP Paribas Euro Valeurs Durables BNP Paribas Obli Responsable Parvest Sustainable Bond Euro Parvest Sustainable Bond Euro Corporate Parvest Sustainable Equity Europe MAIF Investissement Responsable Europe
FEDERAL FINANCE GESTION (1 fonds labellisé)	Federal Actions Ethiques
LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER (2 fonds labellisés)	Echiquier Major Echiquier ISR
LA FINANCIERE RESPONSABLE (4 fonds labellisés)	Diamant Bleu Responsable LFR Actions Solidaires LFR Euro Développement Durable Monceau Ethique
MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT (2 fonds labellisés)	MAM Human Values Nouvelle Stratégie 50

MIROVA (21 fonds labellisés)	Mirova Global Sustainable Equity Fund Horizon Actions Monde Mirova Europe Sustainable Equity Fund Fructi Actions Européennes Mirova Euro Sustainable Equity Fund Fructi Euro ISR Ecureuil Bénéfices Responsable Mirova Global Energy Transition Equity Fund Mirova Global Water & Agriculture Equity Fund Mirova Europe Real Estate Securities Fund Foncier Investissement Mirova Europe Environmental Equity Fund Ecureuil Bénéfices Environnement Fructi Actions Environnement Insertion Emplois Dynamique Ecureuil Bénéfices Emploi Fructi Emploi France Mirova Green Bond Global Mirova Euro Sustainable Aggregate Fund Fructi ISR Obli Euro Mirova Euro Sustainable Corporate Bond Fund
SYCOMORE ASSET MANAGEMENT (4 fonds labellisés)	Sycomore Sélection Responsable Sycomore Sélection Crédit Sycomore Happy@Work Sycomore Eco Solutions

Notes

Notes



Label
ISR

Pour choisir des placements responsables et durables



Pour choisir des placements responsables et durables

www.lelabelisr.fr
@lelabelisr

Soutenu par :

